

18.02.2010 - 11:46 Uhr

Votation fédérale du 7 mars: Une réglementation claire de la recherche chez l'être humain - oui au nouvel article constitutionnel

Berne (ots) -

Le 7 mars 2010, le peuple suisse se prononcera sur le nouvel article constitutionnel relatif à la recherche chez l'être humain, qui vise à instaurer à l'échelle nationale un cadre juridique homogène en matière d'expérimentation médicale. Le Groupe Suisse de Recherche Clinique sur le Cancer (SAKK) salue cet article constitutionnel et préconise son adoption. Les dispositions proposées assurent la protection de la personne dans le contexte de la recherche tout en permettant la réalisation d'avancées scientifiques dans le respect de principes éthiques clairs.

La nouvelle disposition constitutionnelle (art. 118b Cst.) habilite la Confédération à uniformiser à l'échelle nationale le cadre applicable à la recherche chez l'être humain, à ce jour lacunaire et réglementé seulement au niveau cantonal. D'une part, l'importance de la recherche pour la santé de l'individu et de la société est affirmée. De l'autre, la défense de la dignité et de la personnalité des participants à des études cliniques prime sur la liberté des expérimentateurs.

Depuis 1965, le SAKK conduit des études cliniques en conformité avec le projet fédéral. L'information des patients et le recueil de leur consentement sont, aujourd'hui déjà, impératifs, et les personnes particulièrement vulnérables jouissent d'une protection spéciale. Préalablement à toute étude, une commission d'éthique cantonale doit confirmer que les risques et les contraintes que comporte la démarche pour les participants sont justifiés au regard du bénéfice scientifique attendu, et que la dignité et la personnalité de ces derniers sont bien protégées.

L'adoption de l'article constitutionnel permet au SAKK de continuer à évaluer de nouvelles options thérapeutiques dans le cadre d'études et à développer celles qui existent, afin que les patients atteints de cancer aient accès, aujourd'hui comme demain, au meilleur traitement possible.

Pour toute question, complément d'information ou recherche de documentation, veuillez consulter notre site <http://sakk.ch> ou vous adresser à chantal.britt@sakk.ch, +41/31/389'91'95.

Contact:

Pr Richard Herrmann
Hôpital universitaire de Bâle
président du SAKK
E-Mail: herrmannr@uhbs.ch
Tél.: +41/61/265'50'75

Dr Peter Brauchli
Directeur du SAKK
E-Mail: peter.brauchli@sakk.ch
Tél.: +41/31/389'92'96

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/de/pm/100017912/100598443> abgerufen werden.